

Instructions

Les présentes instructions vous aideront à remplir chaque section de la demande de permis pour véhicule ou charge de dimensions/poids exceptionnels. Lorsque le transporteur demande un permis pour déplacement unique, il doit présenter sa demande au minimum 3 jours avant le déplacement prévu. Le MTO suggère toutefois de présenter la demande 5 jours avant le déplacement, afin de laisser suffisamment de temps pour le traitement de la demande de permis. Les charges plus importantes sont assujetties à des exigences de traitement supplémentaires.

Voir le [Guide sur les véhicules et charges de dimensions/poids exceptionnels](https://www.ontario.ca/fr/page/guide-sur-les-vehicules-et-charges-de-dimensionspoids-exceptionnels) pour les délais suggérés lors de demandes de permis : <https://www.ontario.ca/fr/page/guide-sur-les-vehicules-et-charges-de-dimensionspoids-exceptionnels>.

Section 1 – Déclaration

- En remplissant le formulaire, le demandeur indique qu'il a lu, compris et accepté les conditions de la déclaration et qu'il est autorisé à faire une telle déclaration au nom du transporteur.

Section 2 – Objet de la demande

Veillez choisir un des trois types de demande.

- 1 : Nouvelle demande de permis** – Soumission d'une nouvelle demande.
- 2 : Révision de la demande** – Demande de modification d'une **demande** soumise qui n'a pas encore été traitée par le Bureau des permis et pour laquelle le demandeur n'a pas reçu par courriel un exemplaire du permis. La demande initiale peut avoir été envoyée au Bureau par télécopieur ou par courriel.

Pour les révisions de demandes, les renseignements suivants doivent aussi être fournis :

- Date de soumission initiale – Date à laquelle la demande initiale a été soumise au Bureau des permis.
- Date de début initiale demandée – Date de début demandée dans la demande initiale.

- 3 : Modification d'un permis** – Demande de modification d'un permis délivré qui est toujours valide. **Une seule** modification de date peut être demandée. Toutefois, il est possible de demander trois modifications au total, en ciblant plusieurs éléments dans chaque demande. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de demander le transport d'une charge séparée ou la modification à la fois du point de départ et de la destination.

Les renseignements suivants sont exigés pour tous les types de permis :

- Nombre total de permis identiques requis – Si plusieurs déplacements identiques sont prévus, il faut un permis pour chaque déplacement. Si les dimensions sont les mêmes, vous pouvez soumettre une demande de permis identiques au moyen d'un seul formulaire, sans soumettre de demande supplémentaire pour chaque charge, en indiquant le nombre total de permis identiques requis.
- Date de début demandée
- Cochez la case appropriée si vous désirez que le permis soit bilingue (rédigé en anglais et en français).

Section 3 – Renseignements sur le demandeur

- N° IUVU/CCS/NIR – Dans le cas des véhicules immatriculés en Ontario ou aux États Unis, indiquez le numéro d'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire (IUVU) du demandeur. Dans le cas des véhicules motorisés immatriculés au Canada, mais à l'extérieur de l'Ontario (sauf au Québec), indiquez le Code canadien de sécurité (CCS) du demandeur. Dans le cas des véhicules motorisés immatriculés au Québec, indiquez le numéro d'identification au registre (NIR) du demandeur.

- Indiquez le nom de l'entreprise tel qu'il apparaît sur le certificat d'IUVU, de CCS ou de NIR.
- Indiquez l'adresse du siège social.
- Indiquez l'adresse électronique à laquelle le permis doit être envoyé.
- Indiquez le numéro de téléphone d'une personne-ressource pour les questions et précisions au sujet de la demande.
- Indiquez le nom de la personne-ressource pour la demande (doit correspondre au numéro de téléphone indiqué au-dessus).
- Si le demandeur est un fournisseur de services ou une agence, indiquez le nom du fournisseur ainsi que le numéro de compte du Système de gestion des permis et de l'immatriculation pour le plan d'immatriculation international et les véhicules ou charges de dimensions/poids exceptionnels (PRIO). Dans ce cas, le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource doivent être ceux de l'agent du fournisseur de services.

Note : Les transporteurs exploitant des véhicules motorisés immatriculés en Ontario ou aux États Unis sans IUVU doivent communiquer avec :

Ministère des Transports
 Services à la clientèle
 301, rue St. Paul 3^e étage
 St. Catharines ON L2R 7R4
 Téléphone : 1-800-387-7736 (Ontario seulement), ou 416-246-7166

Section 4 – Renseignements sur le déplacement prévu

- Entrez le **point de départ** du déplacement (inscrivez l'adresse complète).
- Entrez la **destination** du déplacement (inscrivez l'adresse complète).

Si aucune adresse municipale n'existe pour le point de départ ou la destination, indiquez l'intersection la plus proche ou tout autre point de repère pouvant être localisé par un membre du personnel.

Section 5 – Détails de l'itinéraire

- Indiquez le trajet continu proposé en entier, y compris toutes les autoroutes, les routes municipales et les routes de comté en Ontario. Si possible, indiquez la direction empruntée pour chacune des voies (p. ex. à gauche sur Durham Road 21, en direction sud sur l'autoroute 11).
- Si vous demandez à vous déplacer sur des autoroutes à péage (autoroute 407 ETR, autoroutes 407, 412, 418), vous devez fournir le numéro de série du transpondeur ainsi que les numéros de plaques d'immatriculation du tracteur et de la remorque. Un [transpondeur 407 ETR](http://www.407etr.com/fr) est nécessaire pour tous les déplacements commerciaux sur les autoroutes à péage. Pour savoir comment en obtenir un, consultez le site www.407etr.com/fr.

Note : Les permis du MTO sont valides uniquement sur les routes principales. Le transporteur est responsable d'obtenir tous les permis municipaux nécessaires avant le début d'un déplacement. L'itinéraire prévu sera vérifié pour s'assurer que toutes les sections des routes principales énumérées sont correctes et qu'il n'y a pas d'activités de construction affectant le trajet, y compris des restrictions quant à la largeur, à la hauteur ou au poids. Si le demandeur ne peut pas franchir toutes les structures ou contourner toutes les restrictions liées à la construction sur l'itinéraire prévu, il devra proposer une autre solution jusqu'à ce qu'il trouve un itinéraire praticable. Le demandeur est responsable de prévoir et de fournir l'itinéraire le plus praticable et le plus direct qui soit.

Section 6a – Dimensions de la charge et renseignements sur le véhicule

- Fournissez une description détaillée de la charge. Utilisez des mots descriptifs plutôt que seulement la marque et le modèle.
 - Par exemple, utilisez « chargeuse sur roues CAT » plutôt que « CAT 906M ».
- Indiquez le poids de la charge (et seulement de la charge) en kilogrammes.
- Indiquez la largeur de la charge.

- Indiquez la hauteur de la charge.
- Cochez la case appropriée pour indiquer si la charge sera :
 - Transportée (sur une remorque ou un camion porteur)
 - Remorquée (la charge a ses propres roues; p. ex. remorque vide, bâtiment préfabriqué, appareil)
 - Autopropulsée
 - Si la charge sera autopropulsée, indiquez la marque, le modèle ainsi que le numéro d'identification du véhicule (NIV) ou le numéro de série de la machine conduite.

Section 6b – Dimensions totales

- Indiquez la longueur totale combinée, de l'extrémité avant de la combinaison à l'extrémité arrière de la remorque ou de la charge en porte-à-faux. On entend par combinaison le tracteur, la remorque et la charge, le tracteur et la charge, ou la charge, selon que la charge est transportée, remorquée ou autopropulsée.
- Indiquez la largeur totale de la combinaison à son point le plus large pendant le transport. Cette valeur correspond à la largeur de la charge ou de la remorque, selon le cas.
- Indiquez la hauteur de la combinaison à son point le plus haut pendant le transport. Si une charge est transportée, la hauteur totale doit être supérieure à la hauteur de la charge.
- Si le porte-à-faux (mesuré du centre de l'essieu arrière à l'extrémité arrière) dépasse 4,65 m, indiquez sa longueur en mètres.
- Note : Il est interdit de transporter des charges de dimensions légales au moyen d'équipement de dimensions exceptionnelles.

Section 7 – Poids de la charge et de la combinaison de véhicules

- Indiquez le poids brut enregistré du véhicule en kilogrammes. Lorsqu'un permis pour charge de dimensions exceptionnelles est demandé, le poids brut enregistré du véhicule doit être égal ou supérieur au poids inscrit sur une demande de permis, sans dépasser le maximum permis dans le territoire où le véhicule est immatriculé (63 500 kg en Ontario). Dans une requête pour permis pour charge de dimensions exceptionnelles, le poids peut excéder le maximum permis dans le territoire où le véhicule est immatriculé.
- Indiquez la longueur du véhicule (bloc moteur).
- Cochez la case appropriée pour indiquer si le poids brut du véhicule respecte ou non les limites prévues par le *Code de la route*.
- Si le poids brut du véhicule dépasse les limites prévues par le Code de la route, suivez les instructions à cet effet dans la demande.
 - Pour les configurations de véhicule préapprouvées, indiquez le numéro d'évaluation de la configuration du véhicule ainsi que le poids total requis dans les champs prévus à cette fin.
 - Dans les autres cas, remplissez toutes les colonnes (1 à 7 inclusivement) du tableau de configuration du véhicule et indiquez le poids total requis.
 - Pour obtenir des renseignements sur les limites acceptables, consultez la section **Poids et dimensions limites prévus par le Code de la route** du **Guide sur les véhicules et charges de dimensions/poids exceptionnels (voir les liens fournis plus bas)**.

Tableau de configuration du véhicule (unités métriques seulement)

Conversion au système métrique : L'Ontario fait usage du système métrique

- Pour convertir des mesures de longueur du système impérial au système métrique, convertir la mesure en pouces, puis la multiplier par 0,0254.
Exemple : 9 pi 6 po = (9 pi x 12) + 6 po = 108 po + 6 po = 114 po x 0,0254 = 2,89 mètres
- Pour convertir des livres en kilogrammes, diviser le nombre de livres par 2,205.
Exemple : 154 000 lb ÷ 2,205 = 69 840 kg

*Toutes les charges

- **Description des essieux** – Énumérez dans l'ordre tous les essieux de la combinaison, de l'avant à l'arrière, selon le nom de l'équipement. Voici un exemple pour un tracteur à trois essieux avec un diablo à essieu et un porte-engins à trois essieux : essieu directeur, essieu moteur, essieu moteur, diablo à essieu, porte-engins, porte-engins, porte-engins. NOTE : « Remorque » n'est pas une description d'essieu acceptable. Précisez le type de remorque (extensible, à plateau, à plateau surbaissé, etc.).
- **Distance inter-essieux (en mètres)** – Indiquez la distance entre les essieux consécutifs, du centre du premier essieu au centre du prochain. Dans l'exemple donné ci-dessus, six mesures doivent être indiquées : de l'essieu directeur à l'essieu moteur 1, de l'essieu moteur 1 à l'essieu moteur 2, de l'essieu moteur 2 à l'essieu du diablo, de l'essieu du diablo à l'essieu 1 du porte-engins, de l'essieu 1 du porte-engins à l'essieu 2 du porte-engins et de l'essieu 2 du porte-engins à l'essieu 3 du porte-engins. Le nombre de mesures dans cette colonne est toujours inférieur de un au nombre d'essieux indiqués dans la colonne de description des essieux.

*Charges avec poids requis

En plus des renseignements décrits ci-dessus, veuillez indiquer ce qui suit :

Nombre de pneus par essieu

- Indiquez le nombre de pneus par essieu (varie de 2 à 16 pneus par essieu).

Capacité de l'essieu indiquée par le fabricant (en kilogrammes)

- Indiquez la capacité nominale fournie par le fabricant pour chaque essieu énuméré. Les poids permis seront basés sur les capacités des essieux.

Largeur des pneus (en millimètres)

- Indiquez la largeur du pneu (en mm) qui figure en relief sur le côté du pneu, pour chaque essieu énuméré.

Indice des pneus (en kilogrammes)

- Indiquez l'indice de capacité des pneus fourni par le fabricant pour chaque essieu énuméré. Les poids permis seront basés sur les indices des pneus.

Poids requis par essieu (en kilogrammes)

- Indiquez le poids demandé par essieu. Les poids autorisés par essieu seront basés sur tous les renseignements fournis.

Poids total requis

- Inscrivez le poids brut total demandé (doit correspondre à la somme de tous les poids requis par essieu).

Note: Vous n'avez pas à remplir le tableau de configuration du véhicule si vous utilisez un numéro de configuration délivré par le ministère. Pour obtenir un numéro de configuration du ministère, communiquez avec le Bureau des permis.

Exemple 1 – Charge non conforme au *code de la route*

Figure 1

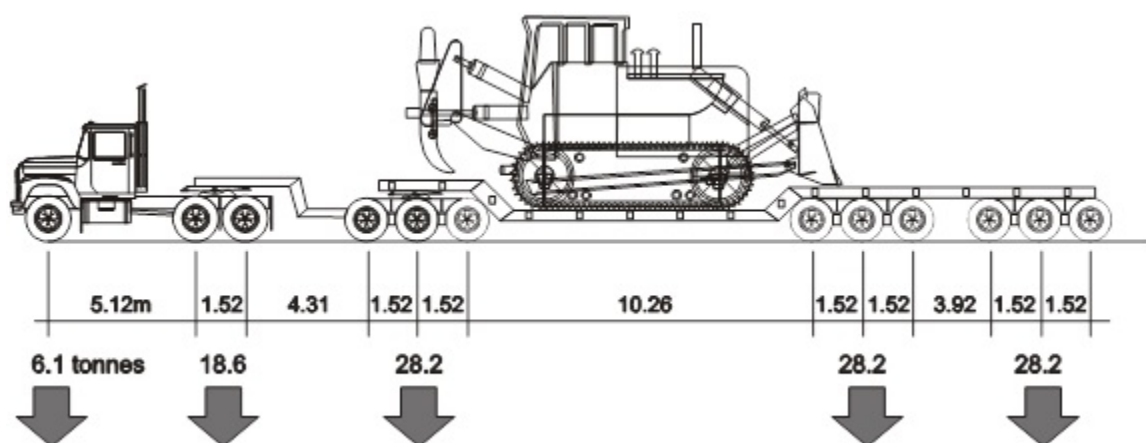


Tableau 1

Votre poids brut dépasse-t-il celui autorisé par le *Code de la route*? *

Non (le poids se situe « dans les limites du *Code de la route* ou de la loi) ► Veuillez remplir les **colonnes 1 et 2** (ci-dessous) uniquement

Oui (« dépasse les limites du *Code de la route* ») ► Veuillez remplir **toutes les colonnes** ci-dessous

ou fournir le numéro de configuration délivrée par le ministère (VCE)

et remplir le champ **Poids total demandé**

Nombre d'essieux	1	2	3	4	5	6	7
	Description des essieux *	Distance inter-essieux ¹ (m) *	Nombre de pneus par essieu *	Capacité de l'essieu indiquée par le fabricant (kg) *	Largeur des pneus (mm) *	Indice des pneus (kg) *	Poids requis par essieu (kg) *
1	Directeur		2	8 163	385	4 550	6 100
2	Moteur	5,12	4	10 430	305	3 450	9 300
3	Moteur	1,52	4	10 430	305	3 450	9 300
4	Diabolo	4,31	4	11 340	279	2 725	9 400
5	Diabolo	1,52	4	11 340	279	2 725	9 400
6	Diabolo	1,52	4	11 340	279	2 725	9 400
7	Porte-engins	10,26	4	11 340	279	2 725	9 400
8	Porte-engins	1,52	4	11 340	279	2 725	9 400
9	Porte-engins	1,52	4	11 340	279	2 725	9 400
10	Diabolo	3,92	4	11 340	279	2 725	9 400
11	Diabolo	1,52	4	11 340	279	2 725	9 400
12	Diabolo	1,52	4	11 340	279	2 725	9 400
13							

Remarque : Les poids ne peuvent pas dépasser la capacité nominale du fabricant de tout composant du véhicule. Le MTO peut demander une preuve de capacité, le cas échéant.

1 - Mesuré entre des essieux consécutifs, de centre à centre

Poids total requis *

109 300

Note : Pour les véhicules dotés de plus de 13 essieux, fournissez un diagramme distinct en indiquant le nombre d'essieux, le nombre de pneus par essieu, la largeur des pneus, l'indice des pneus, la distance inter-essieux et le poids requis par essieu.

Exemple 2. charge conforme au code de la route

Figure 2

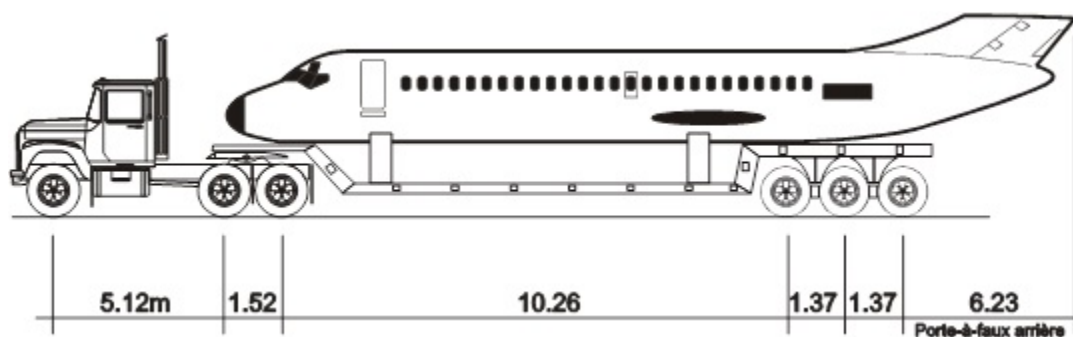


Tableau 2

Votre poids brut dépasse-t-il celui autorisé par le Code de la route? *

Non (le poids se situe « dans les limites du Code de la route ou de la loi ») ► Veuillez remplir les **colonnes 1 et 2** (ci-dessous) uniquement

Oui (« dépasse les limites du Code de la route ») ► Veuillez remplir **toutes les colonnes** ci-dessous

ou fournir le numéro de configuration délivrée par le ministère (VCE)

et remplir le champ **Poids total demandé**

	1	2	3	4	5	6	7
Nombre d'essieu	Description des essieux *	Distance inter-essieux ¹ (m) *	Nombre de pneus par essieu	Capacité de l'essieu indiquée par le fabricant (kg)	Largeur des pneus (mm)	Indice des pneus (kg)	Poids requis par essieu (kg)
1	Directeur						
2	Moteur	5,12					
3	Moteur	1,52					
4	Extensible	10,26					
5	Extensible	1,37					
6	Extensible	1,37					
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							

Remarque : Les poids ne peuvent pas dépasser la capacité nominale du fabricant de tout composant du véhicule. Le MTO peut demander une preuve de capacité, le cas échéant.

1 - Mesuré entre des essieux consécutifs, de centre à centre

Poids total requis

Section 8 – Options de paiement

- Cochez la case appropriée pour indiquer le mode de paiement.
- Si vous payez par carte de crédit, vous devez remplir la lettre d'autorisation pour carte de crédit et l'envoyer par télécopieur ou par la poste au Bureau des permis du ministère des Transports. Afin de protéger les renseignements financiers, veuillez ne pas envoyer la lettre d'autorisation pour carte de crédit électroniquement.

Liens vers les documents sur le Web

[Code de la route](https://www.ontario.ca/fr/lois) : <https://www.ontario.ca/fr/lois>

[Poids et dimensions des véhicules](https://www.ontario.ca/fr/lois) : <https://www.ontario.ca/fr/lois>

[Guide sur les véhicules et charges de DPE](https://www.ontario.ca/fr/page/guide-sur-les-vehicules-et-charges-de-dimensionspoids-exceptionnels) : <https://www.ontario.ca/fr/page/guide-sur-les-vehicules-et-charges-de-dimensionspoids-exceptionnels>

[Association des municipalités de l'Ontario](http://www.yourlocalgovernment.com) : <http://www.yourlocalgovernment.com>